



Sécur du numérique en santé

Modalités de finalisation couloirs sanitaires vague 1

07/07/2023

Calendrier finalisation vague 1 tous couloirs

Rappel des actions attendues avant le 20/09

- Confirmation aux clients de la **date de finalisation pour les couloirs Médecine de Ville et Officines : 15 juin 2023**
- **Tous couloirs sanitaires** : nécessité de **dépôt de l'attestation de fin de prestations avant le 20 septembre 2023** auprès des services de l'ASP pour l'ensemble des couloirs
 - NB : Exception pour le LOINC avec une date butoir au **31 octobre 2023**

Extrait des AF. S2 : Les Prestations Ségur doivent impérativement être réalisées par les Fournisseurs avant la Date de fin des Prestations Ségur. Si le Fournisseur n'a pas été en mesure de déposer sa demande de paiement du solde avant cette date, il doit impérativement déclarer l'achèvement de sa Prestation Ségur le cas échéant auprès des pouvoirs publics.

Rappel des étapes post 20/09

- Les éditeurs n'ayant pas déposé de demande de solde doivent finaliser cette demande accompagnée de l'attestation de fin de prestation (MOM ou VA selon les cas) auprès de l'ASP **avant le 14 décembre 2023 à 14h**
 - Passé cette date, plus aucune recevabilité possible. Des ordres de recouvrement seront adressés par l'ASP aux éditeurs concernés

14/12

Fin de la période de réception des demandes de paiement de solde

Finalisation vague 1 et déclinaison opérationnelle

L'attestation doit impérativement être envoyée avant le **20/09/2023** (date de fin des prestations Ségur) pour l'ensemble des solutions logicielles sauf LOINC .

Fournisseur

Dépôt de son
attestation via le
formulaire de contact
ASP

Modèle d'attestation disponible à l'adresse :

<https://www.asp-public.fr/aides/segur-du-numerique-en-sante-financement-lequipement>

À partir du 10/04 et avant
le 20/09

Administrateur

Intégration de l'attestation
dans les PJ de la demande
d'avance

A fournir auprès de l'ASP
avant le 20/09

Une attestation de fin de prestations envoyée après le 20/09 sera rejetée

Gestionnaire

Instruction de la
demande de
solde

Du 20/09 au
14/12

Attestation en PJ

Demande au
statut
« validée »

Pas d'attestation en PJ

Demande au
statut
« rejetée »

Ordre de
Recouvrement sur
l'avance

Attestation de fin des Prestations Ségur



Si je ne suis pas en mesure de déposer ma demande de solde avant la date de fin des prestations SEGUR, je sélectionne et complète l'attestation correspondant à ma situation.



Avant le 20/09/2023 inclus (Tous SONS sauf LOINC) **ou le 31/10/2023 inclus** (LOINC)
Je dépose mon attestation par l'intermédiaire du formulaire de contact



Mon attestation est contrôlée par le gestionnaire. Si celle-ci n'est pas conforme, je suis prévenu par mail.

- Sélectionner le modèle d'attestation** du couloir correspondant **et le télécharger** depuis les documents utiles de la page <https://www.asp-public.fr/aides/segur-du-numerique-en-sante-financement-lequipement>
 - ▶ Un guide d'utilisation est également disponible
- Compléter l'attestation** avec les différentes informations attendues
- Seulement si certains clients rattachés à une demande n'ont pas pu bénéficier des prestations dans le délai, cocher la case et les lister** (*Hôpital et MDV uniquement*)
- Dater et signer** l'attestation
- Déposer l'attestation à l'ASP** via le portail (*Phase* : *Attestation de fin des prestations Ségur*)

Attestation de fin de la Prestation Ségur

Attestation à renvoyer uniquement *avant le 20/09 inclus* pour les commandes Ségur dont le dépôt du dossier de demande de solde auprès de l'ASP interviendrait après le 20 septembre 2023 via le formulaire de contact du Portail SEGURNUM ASP

Je, soussigné : Nom : Prénom.....

Représentant de :

- Dénomination Sociale Fournisseur :
- N° de la demande de financement (N° dossier ASP) :

Atteste de la bonne fin de la Prestation Ségur concernée conformément aux dispositions réglementaires du Ségur Numérique. Les opérations de vérifications sont encore en cours par le(s) client(s) final(aux), ce qui ne m'a pas permis de déposer à ce jour ma demande de paiement de solde auprès de l'ASP.

Cocher la case si nécessaire :

- Je précise ici qu'une partie des clients rattachés à la demande de financement n'ont pas pu bénéficier des prestations Ségur dans le délai imparti.

Lister ici la liste des clients (RPPS / FINESS J + FINESS G) non installés :

- ...

🔍 Vérification de l'atteinte des seuils par chacun des bénéficiaires SEGUR au niveau des statistiques nationales pour chaque SONS (*cf Appels à Financement*)

Si les contrôles de seuil se révèlent non conformes pour un bénéficiaire donné, une procédure de recouvrement sera lancée au bout de 2 contrôles consécutifs invalidés ou au bout de 3 contrôles pour circonstances exceptionnelles (*défini au cas par cas*)

Couloir	SONS	Contrôles						Maille		
		10 documents de santé vers DMP	10 documents de santé par MSS Pro	1 message vers la MSS Citoyenne de test	1 requête au téléservice INSi	1 connexion au Dossier Pharma.	1 connexion à l'Ordonnance Numérique	Structure (DMP, INSi)	Pers. Phys. (DMP)	Email (MSS)
BIO	SGL	X	X	X				FINESS G		Adr.MSS
	LOINC							FINESS G		Adr.MSS
HOP	RI				X			FINESS PMSI (FINESS G ou FINESS J)		Adr.MSS
	PFI	X	X	X				FINESS PMSI (FINESS G ou FINESS J)		Adr.MSS
	DPI							FINESS PMSI (FINESS G ou FINESS J)		Adr.MSS
MDV	LGC	X						FINESS G ou Collection de RPPS	RPPS	Adr.MSS
RAD	RIS	X	X	X				Id national Structure	-	Adr.MSS
PHA	LGO					X	X	FINESSG		

Quelques préconisations pour la fin de Vague 1

Auprès de l'ASP

- Déposer les demandes de solde au fil de l'eau et éviter des envois tardifs pour éviter des rejets et des complications
 - **Privilégier un ou quelques premiers envois test avant des dépôts en masse pour éviter une reprise importante**
- S'assurer de l'exhaustivité des documents déposés (*JSON complet, factures, VA complète et signée ou MOM selon le cas, etc*), en se basant sur les modèles mis à disposition sur le site de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/aides/segur-du-numerique-en-sante-financement-lequipement>
- Répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations et demandes de compléments pour faciliter le traitement des demandes
- Pour toute question relative au dépôt de la demande de solde ou de l'attestation de fin de prestations, contactez l'Assistance utilisateur de l'ASP : <https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/contacter-assistance>

Auprès de l'ANS

- Communiquer des difficultés d'installations ou changements impactant les installations effectives par rapport aux prévisions initiales
- Informer l'ANS de problématiques liées à l'obtention de VA (*refus de signature, risque de non respect des dates, etc*)
- Prévenir l'ANS de risque de non atteinte des cibles fixées dans les Appels à Financement (*p.e. alimentation du DMP*)
- Pour des questions pratiques :
 - Consulter la FAQ dédiée aux Industriels : <https://industriels.esante.gouv.fr/faq-des-industriels>
 - Contacter l'ANS via le support Ségur : <https://industriels.esante.gouv.fr/contactez-nous>





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)

ANNEXES



Demande de solde post installation



Les Appels à Financement ont été modifiés dans le cadre de la Sécurisation de la Vague 1 pour permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes. Ainsi, dans le cadre général (cas 1) les demandes de soldes sont effectuées avant la date de finalisation indiquée.

Exceptionnellement, il est admissible que les installations soient réalisées et qu'un ENS ne soit pas en mesure de déposer la demande de solde au 20/09 (31/10 pour le LOINC)

Cas 1 : Si j'ai réalisé mon installation et reçu ma VA/MOM AVANT le 20/09, date de fin des Prestations → je fais ma demande de solde auprès de l'ASP au plus tard le 20/09 à 14h00, je n'ai pas à fournir d'attestation de fin de prestations

Cas 2 : Si j'ai réalisé mon installation mais que je n'ai pas la VA/MOM signée AVANT le 20/09, date de fin des Prestations → je dépose une attestation de fin de prestations à l'ASP au plus tard le 20/09 à 14h00

Le Fournisseur doit impérativement avoir finalisé la Prestation Ségur avant la Date de fin des Prestations Ségur. **Un temps supplémentaire peut s'avérer nécessaire** au Client final pour s'assurer de la bonne réalisation de la Prestation Ségur, ou pour procéder à la signature de la VA.

En conséquence, si le Fournisseur n'est pas en mesure de déposer sa demande de paiement du solde avant le 20/09, il doit impérativement :

- **Déclarer aux pouvoirs publics l'achèvement de la Prestation Ségur**, sous la forme d'une **attestation de fin de prestation** à remplir puis à déposer sur <https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/contacter-assistance>, selon le modèle mis à disposition par l'Opérateur de paiement.
- **Déposer ensuite sa demande de paiement du solde** auprès de l'Opérateur de paiement, selon les mêmes modalités que dans le Cas 1, impérativement avant la Date de clôture (14/12 à 14h00)

Cas 3 : Si je n'ai pas terminé mon installation AVANT le 20/09, date de fin des Prestations ou que je ne dépose pas mon attestation de fin de Prestations après le 20/09 et les relances de l'ASP → je perds le financement Ségur et ferai l'objet d'un OR sur l'avance perçue